Effacer les donnes du formulaire | Imprimer le formulaire

College of Respiratory Therapists of Ontario

Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario

Demande de Certificat d'inscription de catégorie INACTIVE

Le but du certificat de catégorie inactive est de permettre aux thérapeutes respiratoires inscrits (RRT) et aux thérapeutes respiratoires de catégorie limitée (PRT) qui n'exercent pas la profession en Ontario de maintenir leur adhésion auprès de l'OTRO. Par exemple, les thérapeutes respiratoires en congé parental ou qui exercent à l'extérieur de l'Ontario peuvent demander un certificat de membre inactif. Le certificat d'inscription inactif ne s'applique pas aux membres diplômés de l'OTRO. Les membres qui chargent leur adhésion à la catégorie inactive au cours de l'année d'inscription peuvent être admissibles à recevoir un remboursement partiel de leurs frais d'inscription annuels[1].

Pour obtenir de plus amples renseignements, voyez le Feuillet d'information sur le certificat d'inscription de catégorie inactive.

1. COORDONNÉES PERSONNELLES

PRÉNOM | NOM DE FAMILLE | NO D'INSCRIPTION

NO D'APP. | ADRESSE MUNICIPALE

VILLE | PROVINCE | CODE POSTAL | PAYS

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE. | CELLULAIRE | COURRIEL

2. RAISON DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'INSCRIPTION DE CATÉGORIE INACTIVE :

- ☐ Congé (formation)
- ☐ Congé (parental)
- ☐ Congé (médical)
- ☐ Retraite
- ☐ Déménagement dans une autre province (préciser) : _____
- ☐ Déménagement dans un autre pays (préciser) : _____
- ☐ Travaille dans une autre profession (préciser) : _____
- ☐ Autre (préciser) : _____

Date de votre dernière journée d'exercice de la TR en Ontario (MM/JJ/AAAA) : _____

Le cas échéant, veuillez indiquer votre date de retour au travail (MM/JJ/AAAA) : _____

3. DÉCLARATION

À titre de candidat au Certificat d'inscription de catégorie inactive, je comprends que :

1. Mon Certificat d'inscription de catégorie inactive sera assorti des **conditions** suivantes.

En vertu de mon Certificat d'inscription de catégorie inactive, je m'abstiendrai de :

a) Fournir directement des soins à des patients;
b) Utiliser le titre ou la désignation professionnelle de thérapeute respiratoire;
c) Superviser l'exercice de la profession; ou
d) Toute allégation ou déclaration de compétence relative à la profession.

SEE PAGE 2

OFFICE USE ONLY							RECEIVED DATE	ISSUE DATE	REFUND

(SUITE DE LA DÉCLARATION) À titre de candidat au Certificat d'inscription de catégorie inactive, je comprends que :

2. En tant que membre inactif, je devrai me conformer à toutes les exigences auxquelles sont assujettis les membres de l'OTRO (p.ex., renouvellement annuel de l'inscription, participation au Programme d'assurance de la qualité, obligation de déclarer les infractions et autres renseignements et de participer à toutes les procédures/exigences en matière de conduite professionnelle);

3. Pour rétablir mon inscription générale/limitée, je devrai présenter une demande de réintégration et payer les frais d'inscription applicables;

4. Au moment de ma demande de réintégration, on pourrait me demander de fournir des preuves démontrant le maintien de mes connaissances et compétences avant d'approuver ma demande de réintégration[2];

5. Si je présente une demande de réintégration avant le règlement d'une allégation d'inconduite professionnelle, l'OTRO évaluera l'allégation et son incidence sur mon aptitude à exercer la profession avec les connaissances, les compétences et le jugement appropriés.

6. Je ne suis pas autorisé(e) à exercer la profession de TR avant l'approbation de ma demande de réintégration par l'OTRO.

➲ SIGNATURE _____ DATE _____

SOUMISSION DE VOTRE DEMANDE

Vous pouvez soumettre votre demande par la poste, par télécopieur ou par courriel :

POSTE : **OTRO**
180 Dundas St. W., Suite 2103
Toronto, ON M5G 1Z8;

TÉLÉCOPIEUR : **416 591-7890**

COURRIEL : **registrationservices@crto.on.ca**

Si vous avez des questions au sujet du Certificat d'inscription de catégorie inactive, veuillez communiquer avec nous :

TÉL. : **416 591-7800 ou sans frais au 1 800 261-0528**

COURRIEL : **registrationservices@crto.on.ca**

WEB : **www.crto.on.ca**

Remarques

[1] Les membres qui adoptent le statut de membres inactifs durant l'année d'adhésion peuvent être admissibles à un remboursement partiel de leurs frais d'adhésion annuels. Respectivement, les membres qui ont payé les frais d'adhésion annuels de 700 $ qui changent leur statut pour devenir membres inactifs :

- Entre le 1er mars et le 31 mai peuvent être admissibles à un remboursement de 525 $;
- Entre le 1er juin et le 31 août peuvent être admissibles à un remboursement de 350 $;
- Entre le 1er septembre et le 1er novembre peuvent être admissibles à un remboursement de 175 $;

- Entre le 1er décembre et le 28/29 février ne sont pas admissibles à un remboursement.

[2] Les membres qui ont exercé la profession dans un délai de deux ans avant de présenter leur demande de réintégration satisfont à l'exigence de maintien de compétence. Par contre, les demandes de réintégration des membres qui n'ont pas exercé la profession durant une longue période (c.-à-d., plus de deux ans) seront acheminées au Comité d'inscription. Celui-ci examinera leur conformité à l'exigence de maintien de compétence de deux ans, comme prévu dans la Politique sur l'exigence de maintien de compétence. Le Comité peut appliquer des restrictions à leur certificat d'inscription ou exiger des cours de recyclage ou des activités de cet ordre pour réactualiser les compétences des membres avant leur réintégration.